

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00003
Numéro SIREN : 538 798 075
Nom ou dénomination : 5G EMBALLAGES & PLV

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002553

SAS O2A

Société de commissariat aux comptes

inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Nîmes

5G EMBALLAGES & PLV

AVENUE MARECHAL JUIN

NÎMES

◆◆◆◆◆

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE 5G EMBALLAGES & PLV, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

◆◆◆◆◆

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels en date du 31 juillet 2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 201 100 € contre 1 156 155 € pour l'exercice précédent.

Les frais généraux sont en progression de 35 386 € pour passer de 1 060 740 € à 1 096 126 €.

Les impôts et taxes s'élèvent à 329 € contre 1 569 € pour l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 30 408 € contre 24 983 € pour l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 812 € contre 698 € pour l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation ressort à 63 264 € alors qu'il était de 72 765 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier nul, du résultat exceptionnel nul et d'un impôt sur les sociétés de 3 796 €, le résultat net s'élève à 59 467 € contre 69 188 € pour l'exercice précédent.

L'actif de la société est composé d'immobilisations corporelles nettes s'élevant à un montant de 5 842 €. Elles sont principalement composées de matériel de bureau et informatique. Les immobilisations financières représentent 30 €.

Les stocks sont nuls.

Les créances clients s'élèvent 209 250 € contre 230 652 € pour l'exercice précédent.

Les autres créances s'élèvent à 38 022 € contre 56 067 € pour l'exercice précédent.

La trésorerie positive s'élève à 562 427 € contre 398 469 € pour l'exercice précédent.

Le montant total de l'actif, s'élevant à 817 788 €, est financé par les capitaux propres à hauteur de 469 506 €.

Les dettes financières s'élèvent à 7 262 € contre 12 981 € pour l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs sont de 266 687 € contre 200 097 € pour l'exercice précédent.

Les dettes fiscales et sociales représentent 72 504 € contre 75 513 € pour l'exercice précédent.

Il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes entre la dernière date de clôture comptable et l'émission du présent rapport.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les actes relatifs à l'opération de transformation.

Fait à Nîmes, le 2 décembre 2020
Le Commissaire aux comptes et à la transformation

SAS O2A
Jean-Michel OUVRELLE

